Syndicat Autoroutes et Ouvrages Routiers



Autoroutes du Sud de la France Monsieur Julien THOMAS Directeur régional d'exploitation DRE AMP BP 40037 - Lieu-dit « GAUSSENS » 47901 AGEN CEDEX 09

Toulouse, le 29 Mai 2019

Objet: Négociation relative aux saisons 2020

Monsieur,

Afin de préparer au mieux la réunion du 07 juin 2019 relative à la négociation des saisons 2020, vous trouverez ci-dessous les revendications de la CFDT AMP pour toutes les filières concernées :

- ✓ Possibilité pour les salariés qui le souhaitent de bénéficier de 21 jours de congés consécutifs sur la période juillet / août;
- ✓ Recrutement de saisonniers en nombre suffisant ;
- ✓ Au vu de la baisse des effectifs, augmenter le nombre de recrutement de saisonniers au péage en 2020 afin d'améliorer les conditions de travail des salariés et de permettre aux salariés volontaires de participer aux étapes estivales.
- ✓ Equilibrer au mieux les périodes vertes et rouges avec un maximum de 26 semaines rouges. Les mois de mai, juin et septembre devront être majoritairement positionnés en périodes vertes afin de ne pas orienter les demandes de congés des salariés sur les mêmes « semaines vertes » ;
- ✓ La programmation de journées de disponibilités durant la période estivale afin de pourvoir au remplacement de salarié en absence maladie.
- ✓ Un calendrier de saison (planification des activités) pour les services de la filière viabilité en période estivale afin de recruter si besoin des saisonniers.

La CFDT AMP réitère ses demandes d'amélioration des conditions de travail :

- ✓ Assouplir la période de forte activité en autorisant la pose de récupérations également en juillet et août (APA, récupérations heures de nuits etc...);
- ✓ Une répartition équitable des postes P1 / P2 / P3 ;
- ✓ Une répartition équitable des périodes de travail avec suffisamment de jours de repos entre celles-ci ;
- ✓ A minima un week-end complet de repos (samedi et dimanche) à la suite de 3 week-ends travaillés ;

√ Missions téléassistance :

Depuis la liste unique, l'amélioration des conditions de travail prévue par l'entreprise n'a pas été avérée dans les faits. Suite à l'expertise demandée à l'IT-CHSCT du 21 décembre 2016 dans le cadre du projet d'évolution société de l'organisation générale de la prise en charge des clients en télé-opération, l'entreprise n'a pas voulu prendre en compte toutes les préconisations de l'expert. Les conditions de travail de ces salariés n'ont eu de cesse de se dégrader.

✓ La CFDT vous demande donc d'octroyer des pauses supplémentaires ainsi que de renforcer la téléassistance en recrutant des saisonniers.

Par un dialogue social constructif, la CFDT AMP est convaincue que cette négociation aboutira sur des principes répondant aux attentes des salariés.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. Pour la CFDT ASF AMP

Patrice CARTIER Représentant Syndical Section CFDT AMP